

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

2020-05-05

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Simon, tenue à huis clos, le 5 mai 2020 à 20 h à l'édifice municipal sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, sous la présidence de monsieur Simon Giard, maire.

Sont présents : Monsieur Simon Giard, maire
Monsieur Patrick Darsigny, conseiller siège #1
Monsieur David Roux, conseiller siège #2
Monsieur Alexandre Vermette, conseiller siège #3
Madame Angèle Forest, conseillère siège #4
Monsieur Bernard Beauchemin, conseiller siège #5
Monsieur Réjean Cossette, conseiller siège #6

Secrétaire d'assemblée : Madame Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance**
 - 1.1 Arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux
- 2- Ordre du jour**
- 3- Procès-verbaux**
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020
- 4- Période de questions**
- 5- Finances**
 - 5.1 Adoption des comptes payés
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
- 6- Administration**
 - 6.1 Politique de la famille - Semaine Québécoise des familles du 11 au 17 mai 2020 - Proclamation.
 - 6.2 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - Proclamation
 - 6.3 Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées - Proclamation
 - 6.4 Travaux supplémentaires Audit 2019
 - 6.5 Remplacement du climatiseur de la salle de conseil
- 7- Sécurité publique**
- 8- Transport routier**
 - 8.1 Demande de travaux touchant l'éclairage des voies publiques
 - 8.2 Demande au MTQ pour analyse de projet réfection route 224 (rue Saint-Édouard)
 - 8.3 Mandat à WSP Canada inc. pour l'élaboration des documents en lien avec la phase 2 du parc Au-Cœur-du-Village
 - 8.4 Mandat à WSP Canada inc. pour l'élaboration de plans Projet rue Saint-Édouard
- 9- Hygiène du milieu**
 - 9.1 OBV Yamaska - Demande d'aide financière - Campagne de sensibilisation
- 10- Urbanisme**
 - 10.1 Résolution d'appui pour une demande d'aliénation/lotissement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant un projet de lotissement et d'achat sur le lot 1 840 425.
 - 10.2 Demande pour la propriété située au 415, 2^e Rang Est
- 11- Loisirs et culture**
 - 11.1 Budget pour Halte-vélo du parc Au Cœur-du-Village
- 12- Avis de motion**
 - 12.1 Avis de motion - Règlement #550-20 sur les branchements à l'égout sanitaire
 - 12.2 Avis de motion - Règlement #551-20 sur les rejets dans le réseau d'égout sanitaire
- 13- Règlements**
 - 13.1 Adoption - Règlement #549-01-20 modifiant le règlement #549-19 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services pour l'année 2020
- 14- Période de questions**
- 15 Correspondance**

16 Affaires nouvelles
17- Clôture de la séance

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire Simon Giard demande aux membres du conseil un moment de réflexion.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 20 h.

1.1 Arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020 ;

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos ;

84-05-2020

En conséquence, il est unanimement résolu que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que l'enregistrement audio de la séance soit déposé sur le site web de la Municipalité.

Adoptée

2- ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

85-05-2020

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3- PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

86-05-2020

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020.

Adoptée

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est à huis clos conformément aux directives en lien avec la Covid-19. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à johanne.godin@saint-simon.ca.

5- FINANCES

5.1 Adoption des comptes payés

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de séances antérieures ;

87-05-2020 En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu que les comptes payés par chèques C2000042 @ C2000045, par accès « D » L2000041 @ L2000053, par Dépôt direct P2000072 @ P2000101, par Visa V0010121 et les salaires D2000096 @ D2000118 pour un montant total de **67 069,81 \$** soient approuvés et ratifiés selon la liste présentée.

Adoptée

5.2 Adoption des comptes à payer

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

88-05-2020 En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à acquitter la liste des comptes à payer pour un montant de **2 687,88 \$**.

Adoptée

6- ADMINISTRATION

6.1 Politique de la famille - Semaine Québécoise des familles du 11 au 17 mai 2020 - Proclamation.

Considérant que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres ;

Considérant que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Simon s'est dotée d'une Politique de la Famille et des aînés ;

Considérant que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 11 au 17 mai 2020 sous le thème *Conciliation famille et travail : ensemble, c'est possible !* ;

Considérant que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens, afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante ;

89-05-2020 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu de proclamer la semaine du 11 au 17 mai 2020 Semaine québécoise des familles, *Conciliation famille et travail : ensemble, c'est possible !*

Adoptée

6.2 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - Proclamation

Considérant que la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* se tiendra le 17 mai 2020 ;

Considérant que l'homophobie étant une forme de discrimination au même titre que toute autre discrimination et qu'il est important de sensibiliser la population de tous les milieux pour lutter contre elle ;

90-05-2020 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu de proclamer le 17 mai 2020 *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*.

Adoptée

6.3 Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées - Proclamation

Considérant que la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* se tiendra le 15 juin 2020 ;

Considérant que la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées ;

Considérant l'action 4.2 du Plan d'action de la Politique régionale MADA de la MRC des Maskoutains à l'orientation *Sécurité* qui traite des différentes formes de maltraitements faites envers les personnes âgées ;

Considérant que la plupart des personnes âgées peuvent continuer à apporter une contribution essentielle à la bonne marche de la société pour peu que des garanties suffisantes soient mises en place ;

Considérant qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne âgée ;

Considérant que la MRC des Maskoutains, en collaboration avec la Table de concertation maskoutaine des organismes pour les aînés, veut sensibiliser les citoyens et citoyennes en les invitant à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance ;

Considérant qu'il y a lieu de sensibiliser la population de Saint-Simon à cette réalité;

91-05-2020

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu de proclamer la journée du 15 juin 2020 comme étant la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* afin de sensibiliser la population de Saint-Simon et d'inviter les élus et la population de Saint-Simon à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

Adoptée

6.4 Travaux supplémentaires Audit 2019

Considérant la résolution #89-05-2018 concernant le mandat à FBL s.e.n.c.r.l. pour l'audit des années 2018, 2019 et 2020 ;

Considérant la réception de la facture de FBL s.e.n.c.r.l. relativement au mandat d'audit 2019 ;

Considérant les frais supplémentaires de 1 200 \$ facturés pour des travaux supplémentaires lors de l'audit 2019 en lien avec de nouvelles obligations et normes comptables ;

92-05-2020

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'acquitter la facture de FBL s.e.n.c.r.l., pour un montant supplémentaire de 1 200 \$.

Adoptée

6.5 Remplacement du climatiseur de la salle de conseil

Considérant que le système de climatisation de la salle de conseil est défectueux ;

Considérant l'offre de service reçue de Maska Réfrigération Inc.;

93-05-2020

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'un appareil climatiseur de 15 000 Btu pour la salle de conseil de l'entreprise Maska Réfrigération inc., au montant de 3 775,00 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

7- SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

8- TRANSPORT ROUTIER

8.1 Demande de travaux touchant l'éclairage des voies publiques

Considérant qu'une demande de travaux touchant l'éclairage des voies publiques a été faite à la municipalité pour le raccordement d'un nouveau luminaire face au 101 rue Martel ;

94-05-2020

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'autoriser Mme Johanne Godin, directrice générale à compléter une demande d'ajout d'éclairage des voies publiques chez Hydro-Québec, et d'accepter les frais liés à la présente demande.

Adoptée

8.2 Demande au MTQ pour analyse de projet réfection route 224 (rue Saint-Édouard)

Considérant l'annonce faite le 5 mars dernier par M. Christian Dubé, ministre responsable de la Montérégie accompagné de Mme Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe et vice-présidente de l'Assemblée nationale, d'investissements routiers majeurs en Montérégie, d'ici l'année 2022 ;

Considérant qu'un projet d'asphaltage de la route 224, de la limite de Saint-Hyacinthe jusqu'à la rue Principale Est à Saint-Simon est inclus dans cet investissement majeur ;

Considérant que le secteur de la Municipalité situé sur la rue Saint-Édouard (route 224) est un secteur très urbanisé où plusieurs jeunes familles ont élu domicile ;

Considérant le nombre élevé d'enfants et d'adultes qui circulent sur cette rue, autant aux heures de début et de fin des classes qu'à toute heure de la journée ;

Considérant que des enjeux de sécurité sérieux existent pour les piétons et les cyclistes qui circulent sur la rue Saint-Édouard (route 224) ;

Considérant que les membres du conseil souhaitent profiter des travaux d'asphaltage de la route 224 (partie rue Saint-Édouard), afin d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes ;

Considérant que les membres du conseil aimeraient que le trottoir existant se trouvant du côté ouest de la route 224 soit enlevé et remplacé par un corridor sécurisé pouvant être utilisé par les piétons et les cyclistes ;

Considérant que, lorsque les travaux de réfection de la route 224 seront faits conformément à la recommandation de notre ingénieur, les membres du Conseil souhaiteraient discuter de la possibilité de prendre en charge le tronçon d'environ 630 mètres de la route 224 (de la rue Principale à la rue Plante) situé au cœur du village de Saint-Simon.

95-05-2020

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu :

- De demander au ministère des Transports d'effectuer une analyse afin d'évaluer la faisabilité du projet de corridor sécurisé afin d'assurer la sécurité des cyclistes et piétons circulant sur cette rue ;
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à M. François Bonnardel, ministre des Transports, à M Christian Dubé, ministre responsable de la Montérégie ainsi qu'à Mme Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe.

Adoptée

8.3 Mandat à WSP Canada inc. pour l'élaboration des documents en lien avec la phase 2 du parc Au-Cœur-du-Village

Considérant les travaux à effectuer pour la phase 2 du parc Au-Cœur-du-Village ;

Considérant que la municipalité doit octroyer un contrat à une firme d'ingénierie pour effectuer plans et devis, mise à jour des plans, préparation de devis de soumission, appel d'offres, suivi et réponse aux entrepreneurs, ouverture des soumissions et recommandation aux membres du conseil ;

Considérant l'offre de service reçue de M. Jean Beauchesne de WSP Canada inc. pour effectuer ces travaux ;

96-05-2020

En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu de mandater la firme WSP Canada inc. pour la préparation des plans et devis et des documents d'appel d'offres au montant de 8 468 \$ plus les taxes applicables, tel que soumis dans l'offre de service reçue le 29 avril 2020.

Adoptée

8.4 Mandat à WSP Canada inc. pour l'élaboration de plans Projet rue Saint-Édouard

Considérant le projet d'asphaltage de la route 224 par le MTQ, de la limite de Saint-Hyacinthe jusqu'à la rue Principale Est à Saint-Simon ;

Considérant que des enjeux de sécurité sérieux existent pour les piétons et les cyclistes qui circulent sur la rue Saint-Édouard (route 224) ;

Considérant que les membres du conseil souhaitent profiter des travaux d'asphaltage de la route 224 (partie rue Saint-Édouard), afin d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes ;

Considérant que les membres du conseil aimeraient que le trottoir existant se trouvant du côté ouest de la route 224 soit enlevé et remplacé par un corridor sécurisé pouvant être utilisé par les piétons et les cyclistes ;

97-05-2020

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu de mandater la firme WSP Canada inc. pour l'élaboration de plans de corridor sécuritaire respectant les normes à être soumis pour approbation au Ministère des Transports.

Adoptée

9- HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 OBV Yamaska - Demande d'aide financière - Campagne de sensibilisation

Considérant que plusieurs personnes ont la mauvaise habitude de jeter dans la cuvette des toilettes des lingettes désinfectantes causant ainsi des bris aux équipements des usines municipales d'épuration des eaux usées et entraînant de coûteux travaux de réparation ;

Considérant que la crise de la COVID-19 accentue la problématique puisque les ménages consomment davantage de lingettes qu'en temps normal ;

Considérant que plus du deux tiers des municipalités du bassin versant de la Yamaska ont une usine d'épuration des eaux usées et une volonté d'agir pour sensibiliser la population ;

Considérant que l'Organisme de bassin versant de la Yamaska propose de lancer une campagne d'information à l'intention des citoyens pour les amener à changer leurs comportements ;

Considérant que l'OBV Yamaska demande notre collaboration pour financer cette campagne de sensibilisation ;

98-05-2020

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu de remettre la somme de 250 \$ à l'OBV Yamaska en guise de contribution pour financer la campagne de sensibilisation à l'intention des citoyens.

Adoptée

10- URBANISME

10.1 Résolution d'appui pour une demande d'aliénation/lotissement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant un projet de lotissement et d'achat sur le lot 1 840 425.

Considérant que le propriétaire du lot 1 840 425 Ferme D'Amour-Claessens vise à vendre un (1) hectare de terrain, comprenant une porcherie, à la Ferme Darsigny Corbeil ;

Considérant que la Ferme Darsigny Corbeil est propriétaire du lot 5 915 039 et que l'opération servirait à rendre contiguë la ferme porcine située sur le lot 1 840 425 au lot 5 915 039 ;

Considérant que l'acquéreur, Ferme Darsigny Corbeil, souhaite prendre possession de la porcherie dans l'objectif de rentabiliser leur production porcine ;

Considérant que le vendeur, Ferme D'Amour-Claessens, ne sera pas pénalisé par cette vente quant à leurs opérations de grandes cultures ;

Considérant que le projet est conforme au Règlement de zonage #544-19 de la Municipalité de Saint-Simon ;

Considérant que le projet est conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains ;

99-05-2020 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'appuyer la demande d'aliénation pour le lot 1 840 425 de Ferme Darsigny Corbeil afin que celle-ci puisse procéder à l'achat dudit lot.

Adoptée

10.2 Demande pour la propriété située au 415, 2^e Rang Est

Considérant que le 415, 2^e Rang Est est à vendre et qu'il existe un droit acquis commercial ;

Considérant la demande d'information reçue le 18 avril 2020 d'un potentiel acheteur pour cette propriété ;

Considérant le plan d'affaires préliminaire en 3 phases déposé par l'acheteur potentiel ;

Considérant le rapport détaillé (dossier 2020-04-415) de l'inspecteur en bâtiment daté du 28 avril 2020 ;

Considérant que la phase 1 de ce plan d'affaires consiste à offrir un service d'entreposage 4 saisons dans le bâtiment existant tel que voitures, motos et motoneiges ;

Considérant que les phases 2 et 3 consistent à aménager le terrain pour y entreposer des véhicules récréatifs, des roulottes, bateaux et autres véhicules récréatifs ;

Considérant que l'acheteur potentiel souhaite savoir si la phase 1 de son plan d'affaires cadre avec les droits acquis ;

100-05-2020 En conséquence, il est unanimement résolu d'informer le potentiel acheteur que le conseil considère que l'usage projeté de la propriété ne correspond pas aux droits acquis commerciaux autorisés par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adoptée

11- LOISIRS ET CULTURE

11.1 Budget pour Halte-vélo du parc Au-Cœur-du-Village

Considérant que la Municipalité a déposé une demande d'aide financière au Fonds de développement rural (FDR) de la MRC des Maskoutains pour la création d'une halte-vélo dans le

parc Au-Cœur-du-Village ;

Considérant que le coût estimé des dépenses en lien avec cette halte-vélo est de 14 530 \$ avant taxes ;

Considérant que la Municipalité a reçu un montant de 10 171 \$ du FDR de la MRC des Maskoutains ;

101-05-2020 En conséquence, il est proposé Angèle Forest et unanimement résolu de débloquer la somme de 14 530 \$ avant taxes pour la création de cette halte-vélo avec cabinet sanitaire et abreuvoir.

Adoptée

12- AVIS DE MOTION

12.1 Avis de motion - Règlement #550-20 sur les branchements à l'égout sanitaire

Avis de motion est donné par le conseiller Réjean Cossette à l'effet que le règlement # 550-20 sur les branchements à l'égout sanitaire sera adopté avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

L'objet de ce règlement est de remplacer et mettre à jour le règlement concernant les branchements d'égouts privés datant de 1986, conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement.

12.2 Avis de motion - Règlement #551-20 sur les rejets dans le réseau d'égout sanitaire

Avis de motion est donné par le conseiller Patrick Darsigny à l'effet que le règlement # 551-20 sur les rejets dans le réseau d'égout sanitaire sera adopté avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

L'objet de ce règlement est de mettre à jour les dispositions relatives aux rejets dans le réseau d'égout sanitaire, conformes à la Loi sur la qualité de l'environnement.

13- RÈGLEMENTS

13.1 Adoption - Règlement #549-01-20 modifiant le règlement #549-19 concernant l'imposition de la taxe foncière générale et des autres taxes et tarifs pour l'année 2020 et prévoyant les modalités de perception

Considérant que la Municipalité de Saint-Simon a adopté le 10 décembre 2019, le règlement #549-19 concernant l'imposition de la taxe foncière générale et des autres taxes et tarifs pour l'année 2020 et prévoyant les modalités de perception ;

Considérant que l'article 988 du Code Municipal mentionne que le Conseil municipal peut, par règlement, imposer des taxes et que l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet de fixer les modalités de leur perception ;

Considérant que l'article 981 du Code Municipal autorise le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Simon à décréter par résolution un taux d'intérêt différent que celui prévu par règlement et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun ;

Considérant que la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Simon désire venir en aide à ces contribuables en abrogeant le taux d'intérêt applicable sur la taxe foncière annuelle et autres types de taxation et tarification applicable sur son territoire ;

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Patrick Darsigny lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 avril 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

102-05-2020

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu que le présent règlement soit adopté et statué comme suit:

RÈGLEMENT #549-01-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #549-19 CONCERNANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES AUTRES TAXES ET TARIFS POUR L'ANNÉE 2020 ET PRÉVOYANT LES MODALITÉS DE PERCEPTION

ARTICLE 1

Ajout de l'article 16.1 au règlement 549-19 concernant l'imposition de la taxe foncière générale et des autres taxes et tarifs pour l'année 2020 et prévoyant les modalités de perception afin d'y inclure divers tarifs concernant le contrôle animalier :

ARTICLE 16.1 Tarifs divers pour contrôle animalier

DESCRIPTION	TARIFICATION
Licence (médaille) pour chien non stérilisé	25 \$
Licence (médaille) pour chien stérilisé	20 \$
Licence (médaille) – Frais supplémentaires de retard	5 \$
Remplacement d'une médaille	5 \$
Frais de garde (pension) quotidien chien errant	20 \$
Frais de garde (pension) quotidiens chat errant	10 \$
Frais de déplacement pour transport d'un animal errant sur semaine, de 9 h à 16 h	45 \$
Frais de déplacement pour transport d'un animal errant après 16 h, de nuit et durant le week-end	100 \$
Frais de base pour évaluation comportementale d'un chien à risque mordeur, potentiellement dangereux ou dangereux	150 \$

ARTICLE 2

L'article 19 est modifié afin d'abroger le taux d'intérêt de 13% applicable sur les versements de taxes échus. S'il y a lieu, le conseil remettra le taux de 13% en vigueur par résolution municipale.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGIEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les délais prévus par la loi.

Adoptée

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est à huis clos conformément aux directives en lien avec la Covid-19. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à johanne.godin@saint-simon.ca.

15- CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du 7 avril 2020 ;

Sommaire de la correspondance :

- Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains : Confirmation que la Municipalité recevra un montant de 10 171 \$ pour le projet « Halte-vélo » dans le parc Au-Cœur-du-Village.

16- AFFAIRES NOUVELLES

M. le Maire tient à souligner l'implication et le dévouement de Mme Angèle Forest pour tout le bénévolat qu'elle accomplit auprès des aînés qui sont isolés durant cette période de pandémie.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds budgétaires suffisants pour acquitter toutes les dépenses décrites au présent procès-verbal et approuvées par les membres du conseil, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante, si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Johanne Godin, Directrice générale

17- CLÔTURE DE LA SÉANCE

103-05-2020 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu de clôturer la séance à 20 h 27.

Signé à Saint-Simon ce ____^e jour de juin 2020.

Simon Giard,
Maire

Johanne Godin,
Directrice générale

Je, Simon Giard, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.